

Orientations stratégiques Appel à projets 2019

Les porteurs de projets devront répondre précisément aux objectifs et enjeux définis dans le Contrat de ville de l'agglomération Creil Sud Oise en matière de :

- Cohésion sociale
- Développement urbain
- Développement économique et emploi - formation

Ils sont complétés par des enjeux transversaux pris en compte dans la mise en œuvre des actions à savoir :

- la lutte contre toute forme de discrimination et la promotion de l'égalité des chances
- l'égalité homme/femme
- la participation des habitants
- l'accompagnement et l'implication de la jeunesse

Une attention toute particulière sera portée aux actions qui relèvent des orientations prioritaires suivantes :

Pilier cohésion sociale

A. ACTIONS FAVORISANT L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE (LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ; ACCES AUX SAVOIRS DE BASE...)

Contexte

L'illettrisme ou la non-maîtrise de la langue rendent plus vulnérables les publics qui sont déjà en difficulté. L'accès aux savoirs de base et l'apprentissage de la langue française constituent des freins à traiter en priorité selon les acteurs du territoire. Les trois départements de l'ex-région Picardie (Aisne, Somme et Oise) font partie des quatre départements les plus touchés par l'illettrisme en France.

Le territoire de l'ex-CAC accueille par ailleurs nettement plus de personnes de nationalité étrangère que le reste du département : 17,1% de la population est de nationalité étrangère en 2011, contre seulement 5,1% sur le département de l'Oise. Ces groupes sociaux sont particulièrement touchés par le chômage, puisque leur taux de chômage s'élève à 32% en 2011 contre 20% en moyenne sur la globalité de la population de l'agglomération.

Des ressources existent sur le territoire, en particulier dans le cadre des ateliers sociolinguistiques, mais sont loin de couvrir les besoins.

Objectifs opérationnels

1. Améliorer l'acquisition des savoirs fondamentaux

2. Développer l'offre d'apprentissage linguistique

- renforcer les ateliers sociolinguistiques dans les quartiers
- développer les cours d'alphabétisation,
- prévoir des lieux réservés à la formation linguistique (association, service public)

3. Développer une meilleure connaissance des structures et des projets portés par les partenaires

B. AMELIORER L'ORIENTATION DES JEUNES

Contexte

L'orientation des jeunes et l'aide à la construction des projets personnels apparaissent comme des enjeux d'importance pour le territoire : des constats récurrents pointent des orientations trop souvent pensées dans l'urgence, par mimétisme ou pour leur proximité avec le domicile de l'élève, ou le manque de réseau personnel des jeunes des quartiers prioritaires.

Les partenaires font état de difficultés croissantes pour accéder aux premiers souhaits des élèves du fait d'un nombre limité de places sur certaines formations, de problématiques de financement ou de difficultés à prendre en charge les coûts relatifs à la mobilité nécessaire des publics.

Par ailleurs, l'enjeu du Contrat de ville est bien de renforcer les capacités des jeunes du territoire à prendre des initiatives individuelles, leur permettre d'ouvrir le champ des possibles, en leur faisant connaître la diversité des filières de formation accessibles, en encourageant et valorisant le développement de projets.

Mieux accompagner les jeunes en amont des choix d'orientation et leur donner des clés pour construire dans le temps leur futur projet professionnel

- Développer les espaces/temps d'échanges entre les acteurs de l'orientation (EN, parents, jeunes, professionnels,...)
- Renforcer la connaissance des différents dispositifs de formation (auprès des jeunes, de leurs parents, mais aussi des professionnels, information des personnels de terrain)
- Développer des actions de valorisation des parcours de jeunes issus des quartiers prioritaires (dans l'optique de valoriser les filières et métiers porteurs), et travailler sur les représentations genrées des métiers

C. EGALITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Contexte

La lutte contre les discriminations constitue désormais un axe transversal et obligatoire des contrats de ville 2015/2020 et doit se traduire par la mise en place de « Plans territoriaux stratégiques » au sein de chaque contrat de ville. L'ACSO et les partenaires ont engagé une dynamique sur cette thématique qui se traduit par l'élaboration d'un diagnostic sur les types et formes de discrimination sur le territoire. Ce diagnostic

préfigure la mise en place d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations. Il est attendu un rendu du diagnostic pour le dernier trimestre 2018.

Par ailleurs, l'élaboration d'un Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations est une des principales actions structurantes inscrites dans le contrat de ville de l'agglomération. Les actions des porteurs de projets devront s'inscrire dans cette dynamique.

Objectifs opérationnels

- 1. Améliorer l'accompagnement des victimes de discriminations**, par la mise en place d'espaces d'écoute et d'un dispositif d'accompagnement juridique de recours. Il peut être complété par des actions d'accompagnement des personnes particulièrement exposées aux risques de discriminations.
- 2. Lutter contre les inégalités d'accès aux droits et le non recours aux aides** qui constituent également une problématique forte du territoire comme le démontre le diagnostic du contrat de ville.
- 3. Communiquer de façon adaptée auprès des acteurs locaux en fonction de leurs champs d'activités respectifs** (économie, éducation, logement, santé...) et sensibiliser le grand public pour diminuer les stéréotypes et les représentations
- 4. Prévenir aussi ce que l'on appelle l'auto-discrimination** qui conduit la victime à réduire ses opportunités d'accéder à ses droits par manque d'estime de soi, de confiance dans l'autre ou tout simplement par préjugé.

D. SANTE ET ACCES AUX DROITS EN MATIERE DE SANTE

Contexte

Malgré la diversité des ressources disponibles sur le territoire du grand Creillois, la population priorise le traitement des difficultés quotidiennes aux problématiques de santé. D'autres parts, lorsque nous comparons à l'échelle régionale et nationale, nous constatons une forte inégalité territoriale et sociale de santé, qui pousse l'agglomération à se mobiliser fortement sur la thématique de l'amélioration de la prévention, de facilitation de l'accès aux soins et de la lutte contre la désertification médicale.

Le but du contrat de ville est d'appuyer **la création d'espaces médicaux, de coordonner et de diversifier les actions des villes et des acteurs du territoire afin de développer une complémentarité entre différents projets** :

- La ville de Creil a signé en 2015 un contrat local de santé, axé sur quatre grandes thématiques majeures, Accès aux soins et aux droits, nutrition et activité physique, santé mentale, prévention des addictions ;
- La ville de Nogent sur Oise a opté pour des mesures d'accès à des services de médecine à distance grâce à des outils numériques ;

- Et la ville de Montataire dispose d'une maison de santé, comptant 8 professionnels qui exercent au sein des Martinets.

Objectifs opérationnels

1. Favoriser l'accès de tous à la prévention

Actions d'informations et d'éducation à la santé sur les thèmes prioritaires (nutrition, souffrance psychique, sexualité, addictions) en développant une démarche adaptée aux publics vulnérables repérés dans les quartiers

2. Faciliter l'accès aux soins et aux droits liés à la santé

- Actions d'information et de communication sur les droits et les services existants auprès des usagers.
- Accompagnement vers la prise en charge des personnes les plus fragiles

3. Améliorer la prise en compte des conduites addictives

- Accompagnement des personnes pour aller de l'identification de la conduite addictive jusqu'à la démarche de soins.

E. LUTTE CONTRE LES INEGALITES NUMERIQUES

Contexte

Les inégalités d'accès aux droits et le non recours aux aides constituent une problématique forte du territoire. Si de nombreuses ressources existent sur le territoire pour lever ces difficultés, les diverses actions menées par les services de droit commun en termes de repérage et d'accompagnement ne peuvent enrayer complètement certaines problématiques. Des problématiques récurrentes sont soulevées par l'engorgement de certaines institutions, les demandes croissantes auprès des associations, la mise en place de nouvelles méthodes, outils d'accueil des publics, les problématiques relatives à l'illettrisme, à la maîtrise de langue et la compréhension du système administratif français.

Dans ce cadre, le processus de dématérialisation à l'œuvre aujourd'hui participe à la marginalisation et au non recours aux droits des publics les plus fragiles.

En effet, l'utilisation de l'outil informatique nécessite des compétences techniques (maîtrise de l'outil) ; des compétences dans la recherche de l'information et des compétences d'ordre stratégique dans la priorisation des recherches.

Objectifs opérationnels

1. Accompagner et former les usagers dans l'appropriation de l'outil informatique

2. Articuler l'intervention des partenaires dans ce cadre afin d'éviter les doublons

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Contexte

Le chômage constitue un problème majeur au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de l'ACSO. L'accès et le maintien à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail est de ce fait un objectif majeur du Contrat de ville. Le taux de chômage est de 20%, près de deux fois supérieur à la moyenne départementale. Ce chômage touche particulièrement les jeunes de moins de 25 ans des QPV avec un taux supérieur à 40%.

Il y a une réelle inéquation entre l'offre d'emplois et une population locale non qualifiée. Les ressources existantes demeurent insuffisantes pour la remise à niveau des jeunes peu ou pas qualifiés, ayant même parfois du mal à maîtriser le français. Les jeunes sur le territoire décrochent en cours de formation par peur de la durée à atteindre les objectifs ou simplement par fautes de moyens financiers.

Pour répondre en partie à ces enjeux, les acteurs du territoire ainsi que le tissu associatif se sont fortement mobilisés sur le développement des dispositifs d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi. L'ACSO dispose en effet d'une diversité de ressources, dans le cadre des dispositifs d'insertion mobilisés par le service public de l'emploi, ou plus spécifiquement sur le champ de l'Insertion par l'Activité Economique.

Objectifs opérationnels

- 1. Permettre l'accès à une formation qualifiante et à une offre d'insertion professionnelle**
- 2. Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, le maintien en emploi (en lien avec la direction du développement économique et de la formation de l'ACSO)**
- 3. Promouvoir la diversité des activités économiques**

G. ASSURER L'INTEGRATION URBAINE DES QUARTIERS AU SEIN DE L'AGGLOMERATION

Contexte

Le développement urbain des quartiers se réfléchit à l'échelle d'agglomération voire du bassin de vie, au sein duquel il s'agit d'inscrire plus fortement les QPV pour les années à venir.

Dans cette perspective, les atouts paysagers et environnementaux de l'agglomération sur lesquels s'appuyer, ont largement été cités pendant la démarche d'élaboration du contrat de ville, notamment d'un point de vue touristique : plusieurs projets ont été évoqués pour mettre en valeur le patrimoine local (cavées, carrières, patrimoine industriel...).

L'agglomération s'inscrit dans des dynamiques de projets qui constituent des opportunités, dont les quartiers prioritaires doivent impérativement profiter :

- Le projet Gare cœur d'agglomération, fort levier de développement, présente également le risque de créer un décrochage entre les secteurs traités et non traités
- Un potentiel de développement du territoire en lien avec les pôles d'emploi de Roissy et de Paris mais des risques de concurrence (pour attirer de nouveaux ménages ou de nouvelles entreprises) avec les autres secteurs proches de Roissy et de l'ACSO.

Les objectifs d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de désenclavement urbain et social poursuivis dans les projets de renouvellement urbain, doivent être déclinés par des actions et des micro-projets associant une pluralité d'acteurs : les habitants des QPV, les bailleurs, les associations...

- 1. Renforcer la promotion/ valorisation du territoire et y associer les personnes des quartiers prioritaires par des actions visant à valoriser et faire connaître le potentiel environnemental, le patrimoine industriel du territoire, les grands équipements.**
- 2. Information et association des habitants aux projets urbains (appel à l'expertise d'usage).**
(Ex : marche exploratoire ; diagnostic en marchant ; sensibilisation à la concertation...)
- 3. Accompagner les projets de renouvellement urbain.**
 - Développer les projets portant sur :
 - la valorisation des quartiers (éléments et événements notables à l'échelle du quartier).
 - la mémoire des quartiers
 - le mieux vivre ensemble
 - Développer les projets permettant :
 - l'appropriation des projets de renouvellement urbain par les habitants des QPV
 - l'amélioration du cadre de vie aux différentes phases des projets (avant, pendant et après) : gestion urbaine de proximité ; embellissement d'espaces extérieurs ; optimisation du logement...
 - la gestion et l'occupation transitoire d'espaces inoccupés